ANNEXE Nº6 A LA CIRCULAIRE AUX BANQUES Nº96/03 Du 15 avril 1996 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE PROVISION ET DE REGLEMENT DES INTERETS DE RETARD

MUTUELLEVILLE Le: 02/01/2019

05 Banque Tirée BANQUE DE TUNISIE

108 Agence Tirée MUTUELLEVILLE

Banque présentatrice : AB

35

Agence Présentatrice RAOUEDRAOUEDARIANA

N°Chèque 6704070

RIB: 05 108 0000 40 560740

926

40560740

Nous soussignés, BANQUE DE TUNISIE, Agence de: MUTUELLEVILLE

attestons que M:

DT

MAALAOUI MEHDI

Titulaire de la pièce d'identité C (*) 08398813

a versé la somme de 2 700,000

DT Le : 30/05/2018

en reconstitution de la provision du chèque sus-visé d'un montant de :

Compte:

objet du certificat de non paiement n°: 0001

Du: 24/05/2018

ainsi que la somme de : 0,000DT

au titre des intérets de retard revenant au porteur pour la période allant

du :

(**)au: (***)

Cette attestation est délivrée à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit

CACHET ET SIGNATURE AUTORISEE

avec indication des noms et prénoms du signataire

MR WALID BEN BRAHIM

(*) Mettre "C" pour la carte d'identité Nationale

"S" pour la carte de séjour pour les étrangers

"P" pour le passeport pour les étrangers non résidents

(**) Cette date doit correspondre a celle du C.N.P

(**) Cette date doit correspondre a la date de reconstitution de la provision